

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2745

6 octobre 2015

SOMMAIRE

488 S.à r.l.	131756	BPI X S.à.r.l.	131759
Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	131716	D'Owstellgleis S.à.r.l.	131716
Acquaba S.à r.l.	131715	East West Motor Holding S.à r.l.	131723
Acticap S.A. SPF	131718	Glatfelter Luxembourg Services Sàrl	131734
Agence Dumont S.à r.l.	131718	Harvester Notesco S.A.	131725
AIMCo Leadenhall Holdings S.à r.l.	131719	Harvester Notesco S.à r.l.	131725
Allegro Beau Mont S.à r.l.	131754	LFN Finance VI S.à r.l.	131743
ALLIANCE COMMODITIES HOLDING (Luxembourg) S.A.	131719	Liberty One S.A.	131760
Altice West Europe S.à r.l.	131715	Maximas S.à r.l.	131721
AMP Capital Investors (IDF II GP) S.à r.l. ..	131719	Maximus Holding II S.à r.l.	131720
Amundi Interinvest	131719	Moselco S.à r.l.	131714
Anaga S.A.	131720	MStar Propco Lux S.à r.l.	131721
Anchor Holdings GP S.A.	131716	QS India Broadband SLP,	131758
Anchor Holdings SCA	131715	SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A.	131716
An der Stuff S.à r.l.	131721	Spotify Technology S.A.	131751
AOL Holdings (Lux) S.à r.l.	131720	Sub Lecta S.A.	131760
Apache S.A.	131720	Torrent Investments S.à r.l.	131717
APPIA General Partner S.à r.l.	131720	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	131748
APPIA Global Infrastructure Portfolio A SCS, SICAF-FIS	131721	Vektor NG S.A.	131718
arsago Affordable Housing III S.C.A.	131714	Velosi America (Luxembourg) S.à r.l.	131719
AvtoBalt Holding S.à r.l.	131723	Vitron S.à r.l.	131715
		Weldiflex	131716

Moselco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 53, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 89.270.

L'an deux mil quinze.

Le dix août;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie GRETSCH, maître-boulangier, né à Luxembourg le 15 août 1959, demeurant à L-6686 Mertert, 53, route de Wasserbillig.

Lequel comparant, agissant comme prédit, déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «MOSELCO S.à r.l.» (Matricule 20022414659), avec siège social à L-5555 Remich, 21, place du Marché;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro 89.270;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 septembre 2002, publié au Mémorial C de 2002, numéro 1628, page 78.128.

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 09 juillet 2003, publié au Mémorial C de 2003, numéro 872, page 41.821.

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la prédite société décide de transférer le siège social de la société de L-5555 Remich, 21, place du Marché à L-6686 Mertert, 53, route de Wasserbillig.

Deuxième et dernière résolution

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Mertert. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée général s'élève approximativement à MILLE DEUX CENTS CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Grets, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 18 août 2015. Relation: EAC/2015/19212. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141644/39.

(150154339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

arsago Affordable Housing III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.421.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.
arsago Affordable Houslng III S.C.A.
Représentée par arsago S.à r.l.
Représentée par Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2015141832/15.

(150154795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Vitron S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 53.950,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.508.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 août 2015:

1. que les démissions de M. Wim Rits et Mme. Virginia Strelen en tant que Gérants sont acceptés avec effet immédiat;
2. que Mme. Federica Samuelli et Mme. Barbara Neuerburg avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont nommées nouvelles Gérantes avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141806/15.

(150153768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Altice West Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 178.002.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141849/9.

(150155052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Acquaba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.395.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015141843/10.

(150154947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Anchor Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.689.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Anchor Holdings S.C.A.

Dûment représentée par Anchor Holdings GP S.A.

Patrick van Denzen / J.D. Ford

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2015141851/14.

(150154933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141842/10.

(150155087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Weldiflex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 20B, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 175.092.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Harlange, le 19/08/2015.

Référence de publication: 2015141818/10.

(150154355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

D'Owstellgleis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6985 Hostert, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 40.643.

Les comptes annuels 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/08/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015141835/12.

(150155215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SMBC Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 11.809.

Le bilan au 31 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142458/10.

(150155046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Anchor Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.664.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Anchor Holdings GP S.A.

Patrick van Denzen / J. D. Ford

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2015141850/13.

(150154930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Torrent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.057.

L'an deux mille quinze, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "TORRENT INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 549 du 9 avril 2002.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1358 du 3 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent mille euros (EUR 600.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, l'actionnariat ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration des associés pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000,-) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), avec émissions de cent cinquante (150) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (EUR 600.000,-) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), avec émission de cent cinquante (150) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) a été intégralement souscrit et libéré par une conversion de créance sur la société de son associé unique, Monsieur Christophe DERMINE, domicilié à B-6800 Libramont, 58, rue du Village, Belgique, ici représentée par Monsieur Denis BREVER, pré qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 août 2015.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Monsieur Christophe DERMINE, pré qualifié, également gérant unique de la société accepte la prédite augmentation de capital en nature, et a, en sa qualité de gérant de la société, connaissance de sa responsabilité de gérant prévue par la loi du 10 août 1915, comme amendée, notamment concernant la description et la méthode d'évaluation de la prédite augmentation de capital en nature pour un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) et sur lesquels il marque expressément son accord.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, C. Petit, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 août 2015. 2LAC/2015/18755. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Yvette Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141793/69.

(150154134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Acticap S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 191.019.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.08.2015.

Pour: ACTICAP S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015141863/14.

(150155044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Agence Dumont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 1, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 74.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141864/10.

(150154698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Vektor NG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.506.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.08.2015.

Pour: VEKTOR NG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015142552/14.

(150154609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Velosi America (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.252.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015142524/13.

(150155041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

AIMCo Leadenhall Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AIMCo Leadenhall Holdings S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015141872/11.

(150154911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

ALLIANCE COMMODITIES HOLDING (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 167.071.

Les comptes annuels au 31.03.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015141877/10.

(150155311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

AMP Capital Investors (IDF II GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015141881/10.

(150154699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Amundi Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

Le bilan au 31 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015141882/10.

(150154560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Maximus Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 157.631.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L150152748) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015142285/13.

(150154993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Anaga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 182.035.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015141884/10.

(150155017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

AOL Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AOL HOLDINGS (Lux) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015141887/11.

(150154707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Apache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APACHE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015141889/11.

(150155363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

APIIA General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141890/9.

(150155434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

MStar Propco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.178.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Duncan Smith

Mandataire

Référence de publication: 2015142323/13.

(150155124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

An der Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9043 Ettelbrück, 14, rue de Feulen.

R.C.S. Luxembourg B 166.117.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20/08/2015.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015141883/17.

(150155298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

APPIA Global Infrastructure Portfolio A SCS, SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141891/10.

(150155435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Maximas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 160.606.

L'an deux mil quinze;

Le vingt-deux juillet;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg;

Ont comparu:

1) Madame Antoaneta Hristova ATANASOVA, coiffeuse, née à Sliven (Bulgarie) le 06 juillet 1973, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue Frantz Clément;

2) Monsieur Michel Raymond WEISEN, employé, né à Luxembourg le 08 mars 1972, demeurant à L-5880 Hesperange, 105, Ceinture um Schlass;

Laquelle comparante dénommée sub 1) déclare qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «MAXIMAS S.à.r.l.» (No. Matricule 20112415492), avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B.160.606;

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2011, publié au Mémorial C de 2011, numéro 1477, page 70.894.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail des articles d'ameublement et d'ustensiles ménagers et textiles, des objets de décorations ainsi que l'exploitation d'un commerce d'articles électriques, électroniques, la vente d'articles électroménager, d'articles audiovisuels, le commerce en gros et en détail de matériels informatique et tous accessoires, ainsi que la vente de tous articles de la branche.

En outre la société à pour objet les prestations de services et plus particulièrement l'organisation, l'intermédiaire ou la coordination de tous travaux et chantiers ainsi que la gestion de travaux.

La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objectif ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Deuxième résolution

Madame Antoaneta ATANASOVA, prédite, déclare par la présente céder et transporter à Monsieur Michel WEISEN, ici présent et acceptant, QUATRE-VINGT (80) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «MAXIMAS S.à.r.l.»

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de MILLE SIX CENTS EURO (Euro 1.600.-), montant que Madame Antoaneta ATANASOVA reconnaît par la présente avoir reçu de Monsieur Michel WEISEN, ce dont quittance et titre pour solde.

Troisième résolution

Suite à la prédite cession de parts l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-). Représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Madame Antoaneta ATANASOVA, prédite:	20 parts
Monsieur Michel WEISEN, prédit:	80 parts
Total: CENT (100) parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Quatrième et dernière résolution

1.- Le siège social est établi à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément».

2.- Monsieur Michel Raymond WEISEN, employé, né à Luxembourg le 08 mars 1972, demeurant à L-5880 Hesperange, 105, Ceinture um Schlass, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances sans limitation de sommes par la seule signature du gérant.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure ils ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: Atanasova, Weisen, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17347. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015142306/71.

(150154533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**East West Motor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AvtoBalt Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.003.

In the year two thousand and fifteen, on the Fourth of August

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of

AvtoBalt Holding S.à r.l.,

a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the RCS) under the number B 192 003 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company).

The Company was incorporated on 10th November 2014 pursuant to a deed of Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9th December 2014 under the number 3798.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

AvtoBalt Group Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong having its registered office at Flat/RM 5501 55/F, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;

hereby represented by Richel van Weij, private employe, having her professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Decision to change the name of the company into “East West Motor Holding S.à r.l.”;

3. Restatement of art. 1 of the articles of association; and

4. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring that they have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the company from “AvtoBalt Holding S.à r.l.” into “East West Motor Holding S.à r.l.”

Third resolution

The Meeting resolves to restate Article 1 of the articles of association so that they will read henceforth as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “East West Motor Holding S.à r.l.”.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre Août
par devant Maître Karine REUTER, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société AvtoBalt Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 192 003 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) (la Société).

La Société a été constituée le 10 novembre 2014 suivant un acte de Maître Karine REUTER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 décembre 2014 sous le numéro 3798.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

AvtoBalt Group Limited, une société de droit de Hong Kong dont le siège est établi à Flat/RM 5501 55/F, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;

ici représentée par Richel van Weij, employé privé, ayant son adresse professionnel au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu de procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

L'associé, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de dénomination sociale en "East West Motor Holding S.à r.l.";
3. Modification subséquente de l'art. 1 des statuts de la société;
4. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant qu'ils ont eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable (ensemble avec toutes les informations pertinentes).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "AvtoBalt Holding S.à r.l." à "East West Motor Holding S.à r.l.";

Troisième résolution

L'associé décide de reformuler l'article 1 des statuts pour refléter la décision qui précède et lui donner la teneur suivante:

«Le nom de la société est East West Motor Holding S.à r.l.»

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet du présent et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signés: R. VAN WEIJ, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 août 2015. Relation: 2LAC/2015/18012. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015141861/108.

(150155250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Harvester Notesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Harvester Notesco S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.161.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of the month of August.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Harvester Midco S.A. (previously Harvester Midco S.à r.l.), a société anonyme having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number B 195.154;

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Harvester Notesco S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 195.161, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 January 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1042, page 50004, of 21 April 2015. The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation;

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal dated 12 August 2015 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all thirty-one thousand (31,000) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

II. The agenda of the sole shareholder decision is as follows (it being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution):

Change of the legal form of the Company by converting the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée and in particular:

- (a) acknowledgment of the report on the net asset value of the Company by the board of directors of the Company;
- (b) Change of the name of the Company from "Harvester Notesco S.A." to "Harvester Notesco S.à r.l.";
- (c) Change of the corporate object of the Company as follows:

“ **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

(d) Maintenance of the share capital of the Company at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to be represented by thirty-one thousand (31,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each held by the Sole Shareholder;

(e) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company, in order to adapt them to the new corporate form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items hereabove);

(f) Termination of the mandates of Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels, Gautier Laurent and Xavier Geismar as directors (administrateurs) of the Company and appointment of Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels, Gautier Laurent and Xavier Geismar as managers (gérants) of the Company for an undetermined period of time;

(g) Termination of the mandate of Marc Lamberty as supervisory auditor of the Company.

Thereafter the following resolutions have been passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the legal form of the Company by converting the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the report on the net asset value of the Company by the board of directors of the Company, the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the Board of Directors confirms that nothing has come to its attention which would lead it to believe that the net assets of the Company are not at least equal to the value of the net assets of the Company as indicated in the Interim Accounts.”

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from “Harvester Notesco S.A.” to “Harvester Notesco S.à r.l.”.

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object of the Company as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.”

The Sole Shareholder resolved to maintain the share capital of the Company at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to be represented by thirty-one thousand (31,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each held by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to adapt the articles to the new corporate form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the above):

« **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Harvester Notesco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirty-one Euro (EUR 31,000.00) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.”

The Sole Shareholder resolved, with effect as of the date of the present resolutions, to terminate the mandates of the current directors (administrateurs) of the Company, namely Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels, Gautier Laurent and Xavier Geismar and to appoint:

- Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels, born on 9 January 1961 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 42 Op Fanckacker, L-3265 Bettembourg, Luxembourg,

- Gautier Laurent, born on 19 May 1983 in Mont-Saint Martin, France, residing professionally at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and

- Xavier Geismar, born on 24 January 1975 in Nancy, France, residing professionally à 4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France,

as managers (gérants) of the Company for an undetermined period of time.

The Sole Shareholder resolved to terminate the mandate of Marc Lamberty as supervisory auditor of the Company with effect as of the date of the present resolutions.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its transformation into a société à responsabilité limitée will vary between one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-) and seven thousand euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned

After reading the present deed to the proxyholder, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Harvester Midco S.A. (anciennement Harvester Midco S.à r.l.), une société anonyme dont le siège social est au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro B195.154;

qui est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de «Harvester Notesco S.A.» (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B195.161, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, le 26 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1042, page 50004, du 21 avril 2015. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution;

représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, selon un pouvoir donné sous seing privé daté du 12 août 2015 qui restera annexé au présent acte pour être enregistré après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique détient toutes les trente-et-une mille (31.000) actions émises par la Société si bien que la totalité du capital social est représenté et que les résolutions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique sur tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de la décision de l'actionnaire unique est le suivant (étant entendu que tous les points de l'ordre du jour sont interdépendants et ne forment qu'une seule résolution):

Changement de la forme juridique de la Société par la transformation de la Société de société anonyme en une société à responsabilité limitée et en particulier;

(a) Prise de connaissance du rapport relatif à la valeur de l'actif net de la Société par le conseil d'administration de la Société;

(b) Changement de la dénomination sociale de la Société de «Harvester Notesco S.A.» en «Harvester Notesco S.à r.l.»;

(c) Changement de l'objet social de la Société comme suit:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»;

(d) Maintien du capital social de la Société à trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trente-et-une mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune détenues par l'Actionnaire Unique;

(e) Amendement et reformulation des statuts de la Société pour les adapter à la nouvelle forme de la Société (en particulier, sans être exhaustif, pour inclure les amendements conformément aux points ci-dessus).

(f) Fin des mandats de Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels, Gautier Laurent et Xavier Geismar en tant qu'administrateurs de la Société et nomination de Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels, Gautier Laurent et Xavier Geismar comme gérants de la Société pour une période indéterminée;

(g) Fin du mandat de Marc Lamberty en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Après cela, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique a décidé de changer la forme juridique de la Société en transformant la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

L'Actionnaire Unique a décidé de prendre connaissance du rapport relatif à la valeur de l'actif net de la Société établi par le conseil d'administration de la Société, dont la conclusion suivante se lit comme suit:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Administration confirme que rien n'a attiré son attention qui lui laisserait penser que la valeur des actifs nets de la Société ne correspond pas à la valeur des actifs nets de la Société telle qu'indiquée dans les Comptes Intérimaires.»

L'Actionnaire Unique a décidé de changer le nom de la Société de «Harvester Notesco S.A.» en «Harvester Notesco S.à r.l.».

L'Actionnaire Unique a décidé de changer l'objet social de la Société tel qu'il suit:

« **Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.»

L'Actionnaire Unique a décidé de maintenir le capital social de la Société à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,00) représenté par trente-et-une mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune détenues par l'Actionnaire Unique.

L'Actionnaire Unique a décidé d'amender et de reformuler les statuts de la Société afin d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société (en particulier, sans être exhaustif, pour inclure les amendements conformément aux points ci-dessus):

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Harvester Notesco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en trente-et-une mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées.

Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

L'Actionnaire Unique a décidé, avec effet à la date des présentes résolutions, de mettre fin aux mandats des administrateurs actuels de la Société en fonction, à savoir Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels, Gautier Laurent and Xavier Geismar et de nommer:

- Danièle Arendt-Michels, née le 9 janvier 1961 à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant au 42 Op Fankenacker, L-3265 Bettembourg, Luxembourg,

- Gautier Laurent, né le 19 mai 1983 à Mont-Saint Martin, France, demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et

- Xavier Geismar, né le 24 janvier 1975 à Nancy, France, demeurant professionnellement au 4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France,

en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée.

L'Actionnaire Unique a décidé de mettre fin au mandat de Marc Lamberty en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société comme conséquence de sa transformation en société à responsabilité limitée seront compris entre mille quatre cents (EUR 1.400,-) et sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg-Ville à la date en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte au mandataire, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 août 2015. Relation: DAC/2015/13764. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140858/505.

(150153031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Glatfelter Luxembourg Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 199.417.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on sixth day of the month of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Glatfelter Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under Section B, number 175.961,

hereby represented by Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal, dated 4 August 2015;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also utilize its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Glatfelter Luxembourg Services Sàrl".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

Art. 6. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 7. Amendment of the share capital. The share capital may at any time be amended by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and obligations attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares - Repurchase of shares. If the Company is composed of one single shareholder, the single shareholder can transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. However, the shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The Company may repurchase its own shares.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not have as effect to put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

Manager(s) are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) may be re-elected.

The manager(s) may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by the majority of managers including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not have an effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of the manager, in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager, in the case of a sole manager, or, in the case of a Board, by the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board.

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The manager, in the case of a sole manager, or, as the case may be, the Board, prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his/her/its attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions, represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution - liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be, shareholders appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of ordinary shares	Amount paid-in (EUR)
Glatfelter Luxembourg Sàrl prenamed;	12,500.-	12,500	12,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers.

The sole shareholder resolved to create two classes of managers: (i) Class A, and (ii) Class B.

The sole shareholder resolved to appoint the following managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

- *In capacity as Class A managers:*

(i) Mr. Ramesh Shettigar, VP, Treasurer at P. H. Glatfelter Company, born on 20 May 1975 in India, with professional address at 96 S. George Street, Suite 500, York, PA 17401-1434, U.S.A.; and

(ii) Mrs. Amy R. Wannemacher, Director of Tax at P. H. Glatfelter Company, born on October 11, 1966 in West Virginia, USA, with professional address at 96 S. George Street, Suite 500, York, PA, 17401-1434 U.S.A.

- *In capacity as Class B managers:*

(i) Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, born on 28 January 1965 in Lille (France), with professional address at 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg; and

(ii) Mr. Christophe Laguerre, independent director, born on 26 May 1964 in Belgium, with professional address at 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Second resolution

The registered office shall be at 121. Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint the following individuals who will be empowered to execute orders in relation to the bank accounts of the Company. Any banking operation shall require the joint execution by at least any two, acting jointly, of the following mandates:

(i) Mrs. Muriel Verbeek, a Dutch citizen, tax / treasury analyst of Glatfelter Luxembourg Sàrl, born on 19 May 1977, with professional address at 121. Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

(ii) Mr. Paul Wolfram, an United States citizen, Manager, Global Treasury Operation of P. H. Glatfelter Company, born on May 23, 1976, with professional address at 96 South George Street, Suite 500, York, PA 17401, USA; and

(iii) Mr. Donald R. Gross, an United States citizen, Senior Treasury Analyst of P. H. Glatfelter Company, born on July 20, 1955, with professional address at 96 South George Street, Suite 500, York, PA 17401 USA.

Notwithstanding the delegation above, delegation granted to any one special mandate among Messrs. Paul Wolfram, Donald Gross or Mrs. Muriel Verbeek, acting jointly with any manager of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved that the first accounting period of the Company will start on the date hereof and will end on 31st December 2015 (included).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le six août.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Glatfelter Luxembourg Sàrl., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 175961,

Ici représentée par Monsieur Daniel Boone, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 4 août 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Glatfelter Luxembourg Services Sàrl".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en douze mille cinq cents (EUR 12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, selon les modalités applicables à la modification des présents Statuts.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Evénements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le gérant, en cas de gérant unique, ou, en cas d'un Conseil de gérance, par la signature seule ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le gérant.

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Glatfelter Luxembourg Sàrl. précité;	12.500.-	12.500	12.500.-
Total:	12.500.-	12.500	12.500.-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès à présent à la libre disposition de la société

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Évaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500,-

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, représenté par le mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants.

L'associé unique décide de créer deux classes de gérants: (i) Classe A, et (ii) Classe B.

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

- En qualité de gérants de Classe A:

(i) Monsieur Ramesh Shettigar, VP, Trésorier chez P. H. Glatfelter Company, né le 20 mai 1975 en Inde, domicilié professionnellement au 96 S. George Street, Suite 500, York, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique; et

(ii) Madame Amy R. Wannemacher, Directrice des affaires fiscales chez P. H. Glatfelter Company, née le 11 octobre 1966 dans l'Etat de Virginie Occidentale, Etats-Unis d'Amérique, domiciliée professionnellement au 96 S. George Street, Suite 500, York, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique.

- En qualité de gérants de Classe B:

(i) Monsieur Daniel Boone, avocat à la Cour, né le 28 janvier 1965 à Lille (France), domicilié professionnellement à 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg; and

(ii) Monsieur Christophe Laguerre, administrateur indépendant, né le 26 mai 1964 en Belgique, domicilié professionnellement à 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1151 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes qui seront seules à pouvoir mouvementer les comptes bancaires de la Société. Tout transfert bancaire requerra la signature conjointe d'au moins deux des mandataires suivants:

(i) Madame Muriel Verbeek, une citoyenne hollandaise, analyste fiscale et financière de Glatfelter Luxembourg Sàrl, née le 19 mai 1977, domiciliée professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1151 Luxembourg;

(ii) Monsieur Paul Wolfram, un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, Manager, Global Treasury Operations de P. H. Glatfelter Company, né le 23 mai 1976 domicilié professionnellement à 96 South George Street, Suite 500, York, PA 17401, Etats-Unis d'Amérique; et

(iii) Monsieur Donald R. Gross, un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, Senior analyste financier de P. H. Glatfelter Company, né le 20 juillet 1955, domicilié professionnellement à 96 South George Street, Suite 500, York, PA 17401, Etats-Unis d'Amérique.

Nonobstant la délégation mentionné ci-dessus, une délégation est attribuée à chacun des mandataires parmi Messieurs Paul Wolfram, Donald Gross ou Madame Muriel Verbeek, d'agir conjointement avec tout gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015 (inclus).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: D. BOONE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25339. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140828/475.

(150153109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

LFN Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.675,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 199.036.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of August.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Stichting CVC Cordatus Loan Fund VI, a foundation under the laws of The Netherlands, having its registered office at Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Amsterdam, The Netherlands (the "Stichting"),

here duly represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal; and,

CVC Credit Partners Group Limited, a limited liability company incorporated in and under the laws of Jersey, having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St. Helier, Jersey JE1 2ST, registered under the JFSC companies registry under number 93193,

here duly represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal; and,

Volta Finance Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at 3rd Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, Channel Islands regulated under The Protection of Investors (Bailiwick of Guernsey) Law, 1987 with registered number 45747,

here duly represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies, after having been signed *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The Stichting declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LFN Finance VI S.à r.l., a Luxembourg securitisation vehicle under the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée de titrisation*) incorporated and registered in the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 July 2015, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

III The appearing parties, represented as above mentioned, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and seventy-five Euro (EUR 175.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of twelve thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 12,675.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and seventeen thousand five hundred (17,500) preference shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2. Issuance with payment and allocation of seventeen million four hundred ninety-nine thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 17,499,825.-) to the Company's share premium account, of seventeen thousand five hundred (17,500) preference shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having an aggregate subscription price of seventeen million five hundred thousand Euro (EUR 17,500,000.-) (the "New Shares").

3. Subscription to the New Shares as follows:

Fifteen thousand five hundred (15,500) preference shares, all having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) (the "Axa New Shares"), to be subscribed by Volta Finance Limited ("Axa"), with payment of a total share premium of fifteen million four hundred ninety-nine thousand eight hundred forty-five Euro (EUR 15,499,845.-), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of fifteen million five hundred thousand Euro (EUR 15,500,000.-) (the "Axa Subscription Price") and allocation of the Axa New Shares to Axa;

Two thousand (2,000) preference shares, all having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) (the "CVC New Shares"), to be subscribed by CVC Credit Partners Group Limited ("CVC"), with payment of a total share premium of one million ninety-nine thousand nine hundred eighty Euro (EUR 1,999,980.-), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) (the "CVC Subscription Price") and allocation of the CVC New Shares to CVC;

4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to, amongst others, reflect the resolutions to be adopted under items 1., 2. and 3. above, as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at twelve thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 12,675.-) consisting of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and seventeen thousand five hundred (17,500) preference shares (the "Preference Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), all in registered form with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each. The Ordinary Shares and the Preference Shares constitute separate classes of Shares with different economic rights as set out in the Articles.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

In case of an increase of the share capital of the Company by issuance of additional Preference Shares (the "Additional Preference Shares"), the holders of Preference Shares shall have a preferential subscription right to subscribe proportionately to their then existing holding of Preference Shares to the Additional Preference Shares so that the relative proportions of Preference Shares held by each of the holders of Preference Shares existing immediately prior to such additional issuance remain unchanged immediately following such additional issuance.

Subject to the conditions of article 49-8 of the Companies Law, the Preference Shares may be redeemed by the Company as follows:

On the Maturity Date, provided that there are no outstanding debt obligations of the Company at such time, as determined by the Board, the Company shall redeem the Preference Shares out of Remaining Available Funds (as defined below) in accordance with article 21.3. Any amounts payable to the holders of Preference Shares to redeem the Preference Shares shall be denominated in Euro.

"Maturity Date" has the meaning given to such term in an agreement, if any, that might be entered into from time to time, between, amongst others the shareholders of the Company in relation to the investments made or to be made by the Company.

"Remaining Available Funds" means the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities and/ or any amount having priority in accordance with the terms of any agreement that might be entered into from time to time, between, amongst others the shareholders of the Company in relation to the investments made or to be made by the Company."

5. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and seventy-five Euro (EUR 175.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of twelve thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 12,675.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and seventeen thousand five hundred (17,500) preference shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue the New Shares, i.e. seventeen thousand five hundred (17,500) preference shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, with payment of seventeen million four hundred ninety-nine thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 17,499,825.-) to be allocated to the Company's share premium account.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription / Payment

1. Axa, here represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

- (a) subscribe to the Axa New Shares; and
- (b) fully pay up the Axa New Shares by way of a contribution in cash of the Axa Subscription Price, i.e. fifteen million five hundred thousand Euro (EUR 15,500,000.-).

2. CVC, here represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

- (a) subscribe to the CVC New Shares; and
- (b) fully pay up the CVC New Shares by way of a contribution in cash of the CVC Subscription Price, i.e. two million Euro (EUR 2,000,000.-).

The Axa Subscription Price and the CVC Subscription Price are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the officiating notary.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Axa Subscription Price as follows:

- (a) one hundred fifty-five Euro (EUR 155.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
(b) fifteen million four hundred ninety-nine thousand eight hundred forty-five Euro (EUR 15,499,845.-) shall be allocated to the share premium account attached to the Axa New Shares of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the CVC Subscription Price as follows:

- (a) Twenty Euro (EUR 20.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;
(b) One million ninety-nine hundred nine thousand nine hundred eighty Euro (EUR 1,999,980.-) shall be allocated to the share premium account attached to the CVC New Shares of the Company.

Fourth resolution

The shareholders unanimously RESOLVE to amend article 5 of the articles of association of the company so as to, amongst others, reflect the resolutions to be adopted under items 1., 2. and 3. above, as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at twelve thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 12,675.-) consisting of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and seventeen thousand five hundred (17,500) preference shares (the "Preference Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), all in registered form with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each. The Ordinary Shares and the Preference Shares constitute separate classes of Shares with different economic rights as set out in the Articles.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

In case of an increase of the share capital of the Company by issuance of additional Preference Shares (the "Additional Preference Shares"), the holders of Preference Shares shall have a preferential subscription right to subscribe proportionately to their then existing holding of Preference Shares to the Additional Preference Shares so that the relative proportions of Preference Shares held by each of the holders of Preference Shares existing immediately prior to such additional issuance remain unchanged immediately following such additional issuance.

Subject to the conditions of article 49-8 of the Companies Law, the Preference Shares may be redeemed by the Company as follows:

On the Maturity Date, provided that there are no outstanding debt obligations of the Company at such time, as determined by the Board, the Company shall redeem the Preference Shares out of Remaining Available Funds (as defined below) in accordance with article 21.3. Any amounts payable to the holders of Preference Shares to redeem the Preference Shares shall be denominated in Euro.

"Maturity Date" has the meaning given to such term in an agreement, if any, that might be entered into from time to time, between, amongst others the shareholders of the Company in relation to the investments made or to be made by the Company.

"Remaining Available Funds" means the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities and/or any amount having priority in accordance with the terms of any agreement that might be entered into from time to time, between, amongst others the shareholders of the Company in relation to the investments made or to be made by the Company."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand euros (EUR 6,000.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

Ont comparu

Stichting CVC Cordatus Loan Fund VI, une fondation de droit néerlandais ayant son siège social au Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Amsterdam, Pays-Bas (la "Stichting"),

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

CVC Credit Partners Group Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St. Helier, Jersey JE1 2ST, enregistrée auprès du registre des sociétés JFSC sous le numéro 93193,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé; et,

Volta Finance Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit de Guernsey, ayant son siège social au 3rd Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, Channel Islands régie par The Protection of Investors (Bailiwick of Guernsey) Law, 1987 enregistrée sous le numéro 45747,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

I. Les procurations, ayant été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. La Stichting déclare qu'elle est le seul associé ("Associé Unique") de LFN Finance VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 29 juillet 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

III. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quinze Euro (EUR 175.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de douze mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 12.675.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de préférence ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2. Emission avec paiement et allocation de dix-sept millions quatre cent quatre vingt dix-neuf mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 17.499.825,-) au compte de prime d'émission de la Société, de dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de préférence d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, ayant un prix total de souscription de dix-sept million cinq cent mille Euro (EUR 17.500.000,-) (les "Nouvelles Parts Sociales").

3. Souscription des Nouvelles Parts Sociales de la manière suivante:

Quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales de préférence, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) (les "Nouvelles Parts Sociales Axa"), qui seront souscrites par Volta Finance Limited ("Axa"), avec paiement d'une prime d'émission totale de quinze millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante-cinq Euro (EUR 15.499.845,-), par apport en numéraire d'un montant total de quinze millions cinq cent mille Euro (EUR 15.500.000,-) (le "Prix de Souscription d'Axa") et allocation des Nouvelles Parts Sociales Axa à Axa;

Deux mille (2.000) parts sociales de préférence, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) (les "Nouvelles Parts Sociales CVC"), qui seront souscrites par CVC Credit Partners Group Limited ("CVC"), avec paiement d'une prime d'émission totale de un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt Euro (EUR 1.999.980,-), par apport en numéraire d'un montant total de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-) (le "Prix de Souscription de CVC") et allocation des Nouvelles Parts Sociales CVC à CVC;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter, entre autres choses, les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 1., 2. et 3. ci-dessus, de la façon suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cent soixante quinze euros (EUR 12.675,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et dix-sept mille cinq cent parts sociales de préférence (les "Parts Sociales de Préférence" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Préférence constituent des classes de parts sociales séparées et auxquelles seront attachés des droits économiques différents tels que repris dans les Statuts.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

En cas d'augmentation du capital social de la Société par émission de Parts Sociales de Préférence (les "Parts Sociales de Préférence Additionnelles"), les détenteurs de Parts Sociales de Préférence, le cas échéant, auront un droit préférentiel de souscription aux Parts Sociales de Préférence Additionnelles proportionnel à leur détention de Parts Sociales de Préférence de sorte que les proportions relatives de Parts Sociales de Préférence détenues par chacun des détenteurs de Parts

Sociales de Préférence existant juste avant l'émission additionnelle demeure inchangé immédiatement après l'émission additionnelle.

Conformément aux conditions de l'article 49-8 de la loi sur les Sociétés, les Parts Sociales de Préférence seront remboursées par la Société de la manière suivante:

A la Date d'Echéance, dans la mesure où la Société n'a pas d'obligations de paiement impayées à ce moment-là telles que fixées par le Conseil, la Société pourra rembourser les Parts Sociales de Préférence sur les Fonds Disponibles Restant (tels que définis ci-dessous) conformément aux dispositions prévues à l'article 21.3. Tout montant payable aux détenteurs de Parts Sociales de Préférence sera libellé en Euro.

"Date d'échéance" a la signification donnée à cette expression dans tout contrat, le cas échéant, signé entre chacun des associés de la Société concernant les investissements réalisés ou à réaliser par la Société.

"Fonds Disponibles Restant" signifie le surplus d'actifs de la Société restant après paiement de toutes ses dettes et/ou tout montant ayant priorité conformément aux termes de tout contrat ayant été signé entre les associés de la Société en lien avec les investissements réalisés ou à réaliser par la Société."

5. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quinze Euro (EUR 175.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de douze mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 12.675,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de préférence ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, c'est-à-dire dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales de préférence ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune avec paiement et allocation de dix-sept millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 17.499.825,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter et enregistrer l'intervention suivante, la souscription et le paiement intégral de l'augmentation du capital social à laquelle il est fait référence sous la deuxième résolution ci-dessus, de la manière suivante:

Souscription / Paiement

1. Axa, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Axa; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales Axa au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription d'Axa, c'est-à-dire quinze millions cinq cent mille Euro (EUR 15.500.000,-).

2. CVC, représenté comme ci-avant indiqué, intervient et déclare:

(a) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales CVC; et

(b) payer et libérer les Nouvelles Parts Sociales CVC au moyen d'un apport en numéraire du Prix de Souscription de CVC, c'est-à-dire deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-).

Le Prix de Souscription d'Axa et le Prix de Souscription de CVC se trouve dorénavant à la libre disposition de la Société, preuve en a été fournie au notaire instrumentant.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription d'Axa de la façon suivante:

(c) cent cinquante-cinq Euro (EUR 155,-) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société;

(d) quinze millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante-cinq Euro (EUR 15.499.845,-) sont alloués au compte de prime d'émission attaché aux Nouvelles Parts Sociales Axa de la Société.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription de CVC de la de la façon suivante:

(e) vingt Euro (EUR 20,-) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société;

(f) un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt Euro (EUR 1.999.980,-) sont alloués au compte de prime d'émission attaché aux Nouvelles Parts Sociales CVC de la Société.

Quatrième résolution

Les associés DECIDENT à l'unanimité de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les première, deuxième et troisième résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cent soixante quinze euros (EUR 12.675,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et dix-sept mille cinq cent parts sociales de préférence (les "Parts Sociales de Préférence" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Préférence constituent des classes de parts sociales séparées et auxquelles seront attachés des droits économiques différents tels que repris dans les Statuts.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

En cas d'augmentation du capital social de la Société par émission de Parts Sociales de Préférence (les "Parts Sociales de Préférence Additionnelles"), les détenteurs de Parts Sociales de Préférence, le cas échéant, auront un droit préférentiel de souscription aux Parts Sociales de Préférence Additionnelles proportionnel à leur détention de Parts Sociales de Préférence de sorte que les proportions relatives de Parts Sociales de Préférence détenues par chacun des détenteurs de Parts Sociales de Préférence existant juste avant l'émission additionnelle demeure inchangé immédiatement après l'émission additionnelle.

Conformément aux conditions de l'article 49-8 de la loi sur les Sociétés, les Parts Sociales de Préférence seront remboursées par la Société de la manière suivante:

A la Date d'Echéance, dans la mesure où la Société n'a pas d'obligations de paiement impayée à ce moment-là telles que fixées par le Conseil, la Société pourra rembourser les Parts Sociales de Préférence sur les Fonds Disponibles Restant (tels que définis ci-dessous) conformément aux dispositions prévues à l'article 21.3. Tout montant payable aux détenteurs de Parts Sociales de Préférence sera libellé en Euro.

"Date d'échéance" a la signification donnée à cette expression dans tout contrat, le cas échéant, signé entre chacun des associés de la Société concernant les investissements réalisés ou à réaliser par la Société.

"Fonds Disponibles Restant" signifie le surplus d'actifs de la Société restant après paiement de toutes ses dettes et/ou tout montant ayant priorité conformément aux termes de tout contrat ayant été signé entre les associés de la Société en lien avec les investissements réalisés ou à réaliser par la Société."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille Euros (EUR 6.000,-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 13 août 2015. Relation: DAC/2015/13631. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140951/319.

(150153093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.092.125,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of August.

Before Maître Jacques CASTEL, notary public, residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary public, residing in Luxembourg-City, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

I. KKR VNU Equity Investors, L.P., a limited partnership incorporated in the Cayman Islands, whose registered office is at Uglan House, South Church, KY - George Town, Grand Cayman,

II. KKR Millenium Fund (Overseas) L.P., a limited partnership incorporated in Canada, whose registered office is at 603, 7th Ave. S.W., Suite 500, CDN - T2P2T5 Calgary, Alberta, Canada, registered with the Companies Register of the Province of Alberta under number LP10191716,

III. KKR VNU (Millenium), L.P., a limited partnership incorporated in the Cayman Islands, whose registered office is at 1, South Church Street, KY - George Town, Grand Cayman, registered with the Company Registry of the Cayman Islands under number 167615,

All here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to 3 proxies dated 5 August 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be filed with the registration authorities concurrently.

IV. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1264, page 60638 dated 30 June 2006 (the "Articles"), having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "RCS") under number B 115.926 (the "Company") and whose Articles were last amended on 3 July 2015 by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

V. The appearing parties representing the whole share capital of the Company require the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 193 (the "Article 193") of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law"), which provides that although resolutions of members of a société à responsabilité limitée will normally be adopted at general meetings, the holding of general meetings shall not be obligatory where the number of members does not exceed twenty-five.

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint, pursuant to article 17.3 of the Articles, Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 63, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the RCS under number B 140.376 as liquidator of the Company (the "Liquidator") and the Liquidator accepts this mandate.

Third resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers determined hereafter:

- the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the 1915 Law;
- the Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 144 and 145 of the 1915 Law without requesting the authorisation of the Shareholders in the cases in which it is required;
- the Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration, renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, and remove any attachment, with or without payment, of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance;
- the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company;
- the Liquidator may, under its responsibility and for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers as it determines and for the period it determines;
- the Liquidator may distribute to the Shareholders an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation;
- the Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby;
- the Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation; and
- the Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1500.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder(s) of the appearing parties, acting as said here above, known to the notary by first and last name, civil status and residence, said proxyholder(s) signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois d'août;

Par-devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

I. KKR VNU Equity Investors L.P., une limited partnership constituée aux îles Caïmans, ayant le siège social à Uglad House, South Church, KY George Town, Grand Cayman,

II. KKR Millenium Fund (Overseas) L.P., une limited partnership constituée aux îles Caïmans, ayant son siège social au 603, 7th Ave. S.W., Suite 500, CDN- T2P2T5 Calgary, Alberta, Canada, et immatriculée auprès du Companies Register of the Province of Alberta sous le numéro LP10191716,

III. KKR VNU (Millenium), L.P., une limited partnership constituée au Canada, ayant son siège social au 1, South Church Street, KY- George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Company Registry of the Cayman Islands sous le numéro 167615,

Les 3 ici représentées par Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de 3 procurations en date du 5 août 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

IV. Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Valcon Acquisition (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1264, page 60638 en date du 30 juin 2006 (les "Statuts"), ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") au numéro B 115.926 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 3 juillet 2015 pas encore publié au Mémorial.

V. Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec l'article 193 (l'"Article 193") de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), lequel prévoit que bien que les décisions des associés d'une société à responsabilité limitée sont en principe prise en assemblées générales, la tenue d'assemblées générales n'est par obligatoire quand le nombre d'associés n'est pas supérieur à vingt-cinq:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé auprès du RCS au numéro B 140.376 comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur") et le Liquidateur accepte ce mandat.

Troisième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après:

- le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi de 1915;
- le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 144 et 145 sans demander l'autorisation des Associés dans les cas où elle est requise;
- le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;
- le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société;
- le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera;
- le Liquidateur pourra distribuer aux Associés une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné;

- la signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation; et
- le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1500)

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise et française, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en date figurant en-tête du présent acte.

Après lecture du présent acte au(x) mandataire(s) des parties comparantes, agissant comme dit ci-dessus, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits/ledit mandataire(s) ont/a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 août 2015. 2LAC/2015/18503. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141183/143.

(150153282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and fifteen,
on the eleventh day of the month of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald,
acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 03 August 2015, its publication in the Mémorial still pending,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the delegates of the Board of Directors of the Company, on 11 August 2015,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at NINETY THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-EIGHT point FIVE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (90,978.575 EUR) divided into three million six hundred and thirty-nine thousand one hundred and forty-three (3,639,143) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed today at ONE HUNDRED AND SIXTY THOUSAND EIGHT HUNDRED AND NINETY-SEVEN point FIVE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (160,897.525 EUR) to be divided into six million four hundred and thirty-five thousand nine hundred and one (6,435,901) shares each with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO

(0,025 EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meetings of 16 December 2014 together with its delegates by resolutions taken on 11 August 2015 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of forty-one point two hundred and twenty-five EURO (41.225 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of NINETY-ONE THOUSAND NINETEEN point EIGHT HUNDRED EURO (91,019.800 EUR) by the creation and issue of one thousand six hundred and forty-nine (1'649) new shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total one thousand six hundred and forty-nine (1'649) new shares by the subscribers as detailed in the attached subscription list following the resolutions of the delegates of the Board of Directors dated 11 August 2015.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the subscribers, as referred to in said attached subscription forms and fully paid up, with a payment of a share premium of an amount of SEVEN HUNDRED AND FORTY point SEVEN HUNDRED AND EIGHTY-FIVE EURO (740.785 EUR) by contributions in cash made to the Company, so that the aggregate amount of SEVEN HUNDRED AND EIGHTY-TWO EURO ONE CENT (782.01 EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The corporate subscribed share capital is set at NINETY-ONE THOUSAND NINETEEN point EIGHT HUNDRED EURO (91,019.800 EUR) divided into three million six hundred forty thousand seven hundred and ninety-two (3,640,792) shares having a nominal value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each."

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, second paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (Second paragraph). "The company's authorized share capital is fixed at ONE HUNDRED AND SIXTY THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY-SIX point THREE HUNDRED EURO (160,856.300) EUR divided into six million four hundred thirty-four thousand two hundred and fifty-two (6,434,252) shares with a par value of ZERO point ZERO TWENTY-FIVE EURO (0,025 EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at three thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le onze août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 03 août 2015, sa publication au Mémorial étant en cours,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par les délégués du Conseil d'Administration de la Société en date 11 août 2015, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT virgule CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (90'978,575 EUR) divisé en trois millions six cent trente-neuf mille cent quarante-trois (3'639'143) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR), toutes entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé aujourd'hui à CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT virgule CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (160'897,525 EUR) qui sera divisé en six millions quatre cent trente-cinq mille neuf cent une (6'435'901) actions ayant chacune une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 16 décembre 2014, ainsi que ses délégués par leurs résolutions datées du 11 août 2015 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de QUARANTE ET UN virgule DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (41,225 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DIX-NEUF virgule HUIT CENTS EUROS (91'019,800 EUR) par la création et l'émission de mille six cent quarante-neuf (1'649) nouvelles actions, d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des mille six cent quarante-neuf (1'649) actions par les souscripteurs tel qu'il est spécifié dans la liste de souscription suivant les résolutions des délégués du Conseil d'Administration datées du 11 août 2015.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans lesdits procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et libérées intégralement, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de SEPT CENT QUARANTE virgule SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (740,785 EUR), par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS UN CENT (782,01 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit émis est fixé à QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DIX-NEUF virgule HUIT CENTS EUROS (91'019,800 EUR) divisé en trois millions six cent quarante mille sept cent quatre-vingt-douze (3'640'792) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le deuxième alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Deuxième alinéa). «Le capital autorisé de la société est fixé à CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX virgule TROIS CENTS EUROS (160'856,300 EUR) divisé en six millions quatre cent trente-quatre mille deux cent cinquante-deux (6'434'252) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2015. Relation: EAC/2015/18860. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015141143/146.

(150152995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Allegro Beau Mont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 20, Wengertswee.

R.C.S. Luxembourg B 189.488.

In the year two thousand fifteen,

on the seventeenth day of the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Allegro Group S.à r.l.”, a private limited company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 136 148,

here represented by Mr Christian LENNIG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy attached hereto,

such company acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of “Allegro Beau Mont S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 04 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2845, on 09 October 2014 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 189 488 and the Articles of Incorporation of which have never been amended since.

WHEREAS, according to article 13.1 of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), as long as the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Luxembourg law of 10 August 1915 regarding commercial companies as amended (the "1915 Law") to the general meeting of shareholders and in such case the decisions of the single shareholder may be taken in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the 1915 Law;

I) The agenda is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of seven hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 737,500.-) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-) by issuing seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) new shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share to the Sole Shareholder, by transformation into capital of a part of the “Other reserves not available for distributions”.

2. Amendment of article 5.1 of the Articles of Incorporation.

II) Having REVIEWED and CONSIDERED the following documents (collectively referred to as the "Documents"):

(i) a copy of the audited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2014, including the report of the board of managers of the Company (the "Board") for the financial year ended 31 December 2014 (the "Annual Accounts");

(ii) a copy of the interim accounts of the Company for the period between 31 December 2014 and 17 July 2015 (the "Interim Accounts");

The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of seven hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 737,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-) by issuing seventy-three thousand seven hundred fifty (73,750) new shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share, each having the same rights and privileges as the existing shares, to the Sole Shareholder, by transformation into capital of a part of the “Other reserves not available for distribution”, in an amount of thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 737,500.-).

Proof of such the existence of the account of “Other reserves” was given to the undersigned notary by the Documents, as referred to here above.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5.1 of the Articles is amended and shall now read as follows:

Art. 5.1. "The corporate capital of the Company is fixed at seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-) represented by seventy-five thousand (75,000) shares of ten euro (EUR 10.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

le dix-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Allegro Group S.à r.l.", une société privée à responsabilité limitée constituée et organisée suivant la législation du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136 148

Ici représentée par Monsieur Christian LENNIG, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée aux présentes,

ladite société agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société (l'"Associé Unique") de la société "Allegro Beau Mont S.à r.l.", (la "Société") une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 20, Wengertswée, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 04 août 2014, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a été faite le 09 octobre 2014, sous le numéro 2845 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de à Luxembourg, sous la section B et numéro 189 488.

Considérant que, selon l'article 13.1 des statuts de la société (les "Statuts"), aussi longtemps que la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifié (la "Loi de 1915") à l'assemblée générale des associé, et dans tel cas, les décisions de l'associé unique peuvent être prises par écrit sur le texte des résolutions pour être adoptées selon les termes de la Loi de 1915;

I) L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital social à concurrence de sept cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 737.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) par l'émission de soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par part sociale à l'Associé Unique, par la transformation en capital d'une partie des «Autres réserves non disponibles pour distribution».

2. Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

II) Ayant revu et considéré les documents suivants (les "Documents");

(i) une copie des comptes annuels révisés de la Société pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2014 (les "Comptes Annuels"), incluant le rapport du conseil de gérance de la Société (le "Conseil");

(ii) une copie des comptes intermédiaires de la Société révisés dans la période entre le 31 décembre 2014 et 17 juillet 2015 (les "Comptes Intermédiaires");

L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de sept cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 737.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) en émettant soixante-quinze mille (75.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, chaque nouvelle part sociale avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et par transformation en capital d'une partie du poste «Autres réserves non disponibles pour distribution» d'un montant de sept cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 737.500,-).

La preuve de l'existence du poste «Autres réserves» a été rapportée au notaire instrumentant par les Documents dont il est fait référence ci-avant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.1. «Le capital social souscrit est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. LENNING, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16994. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015141241/123.

(150153726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

488 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 199.436.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le cinq août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A COMPARU:

SOLUM 488 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141411;

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «488 S.à r.l.» qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés mère et filles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales seront librement transmissibles entre associés, mais dans ce cas, les parts sociales ne seront transmissibles à des tiers non-associés qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social. La révocation du ou des gérants ne doit pas intervenir pour des causes légitimes.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant- délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat. En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 15. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par la société «SOLUM 488 S.A.», prénommée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclarations

La Société et les présents Statuts sont conformes aux règles de fond et de forme applicables au Grand-Duché de Luxembourg pour les sociétés commerciales et plus particulièrement celles relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Aux termes des dispositions légales luxembourgeoises en vigueur et en accord avec le principe contractuel de l'effet immédiat de la convention actée authentiquement, ladite Société existe dès la signature du présent acte constitutif, et possède dès cet instant la pleine et opposable personnalité juridique distincte de celle de ses associés ou de son associé unique avant même l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Dès lors, la Société est dès à présent opérationnelle en tant que société luxembourgeoise.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 1.050 euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à, L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonius Franciscus MEIJER, gérant, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 30 septembre 1970, résidant professionnellement au L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau.

Monsieur Nikolaas Lodewijk Herman COENEGRACHTS, gérant, né à Turnhout (Belgique), le 2 juillet 1975, résidant professionnellement au L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015141218/125.

(150153565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

QS India Broadband SLP,, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.516.

— STATUTS

Extrait

1) La Société, QS India Broadband SLP, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé du 6 mai 2015 pour une durée indéterminée. Elle a son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) L'associé commandité de la société est QS Master GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est à 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.750, dont le capital social est fixé à 12.500 euros («QS Master GP»).

3) Il résulte du contrat social que l'objet de la Société est (i) d'acquérir un intérêt dans Atria Convergence Technologie Private Limited, une société immatriculée en Inde (la «Cible»), indirectement à travers un investissement dans Argan

(Mauritius) Limited, une compagnie immatriculée à Ile Maurice ou toute autre société intermédiaire à constituer («Holdco») et (ii) de poursuivre toute activité nécessaire, appropriée, recommandée ou accessoire pour accomplir ce qui précède, par le biais de ses investissements dans les Cibles.

4) Il résulte du contrat social que QS Master GP a été nommée en tant que Associé Gérant Commandité pour une durée indéterminée.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Les affaires de la Société seront conduites et gérées exclusivement par l'Associé Gérant Commandité. L' Associé Gérant Commandité aura tous les pouvoirs conférés par la loi à un gérant de société en commandite spéciale, y compris les pouvoirs de mener les affaires de la société et le pouvoir de nommer des représentants de la société et de déléguer à ces représentants le pouvoir de faire tout acte que le gérant est autorisé à faire, y compris, mais sans limitation, le pouvoir de conclure et signer tout document au nom de la société.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Associé Gérant Commandité représenté par ses signataires autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143043/32.

(150155430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

BPI X S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.820.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 17 août 2015, que l'associé unique de la Société, BPI IX S.à r.l., a transféré la totalité des 1.250.000 parts sociales qu'ils détenaient dans la Société de la manière suivante:

- 114.750 parts sociales à Baupost Private Investments A-3, L.L.C, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318552;

- 45.250 parts sociales à Baupost Private Investments B-3, L.L.C, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318553;

- 255.875 parts sociales à Baupost Private Investments C-3, L.L.C, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318558;

- 88.000 parts sociales à Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318578;

- 69.750 parts sociales à BVP-I Cayman XI Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-283769;

- 34.750 parts sociales à BVP-III Cayman XI Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-283770;

- 505.875 parts sociales à BVP-IV Cayman IX Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-266748;

- 70.500 parts sociales à HB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376;

- 39.000 parts sociales à PB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372;

- 26.250 parts sociales à YB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375.

Il résulte d'un deuxième contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 17 août 2015, que les associés de la Société:

- Baupost Private Investments A-3, L.L.C. (114.750 parts sociales)
- Baupost Private Investments B-3, L.L.C. (45.250 parts sociales)
- Baupost Private Investments C-3, L.L.C. (255.875 parts sociales)
- Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C. (88.000 parts sociales)
- BVP-I Cayman XI Limited (69.750 parts sociales)
- BVP-III Cayman XI Limited (34.750 parts sociales)
- BVP-IV Cayman IX Limited (505.875 parts sociales)
- HB Cayman Limited (70.500 parts sociales)
- PB Cayman Limited (39.000 parts sociales)
- YB Cayman Limited (26.250 parts sociales)

ont transféré la totalité des 1.250.000 parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- BP Alteris 1 S.C.S., une société en commandite simple, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B199.411, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

BP Alteris 1 S.C.S. 1.250.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

BPI X S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015141314/66.

(150153803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Liberty One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.998.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LIBERTY ONE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015142234/13.

(150155392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Sub Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.206.

Les statuts coordonnés au 17/08/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015142481/12.

(150155459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.
